Consultez ce mail dans votre navigateur

iteipmai

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Février 2024

Sommaire

Approbation des substances actives, de base et à faible risque
Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

Evaluation de risque
Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

Limites maximales de résidus
Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances à faible risque

• **Règlement (UE) 2024/246 de la Commission du 16 janvier 2024** modifiant l'annexe IV du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne *Pythium oligandrum*, souche M1, *Trichoderma atroviride*, souche AGR2 et T*richoderma atroviride*, souche AT10
>> Lien

• **protéines hydrolysées**
Renouvellement de l'approbation de la substance à faible risque protéines hydrolysées.
Date d'approbation: 01/05/24
Expiration de l'approbation: 15/04/2025
>> Lien

• **urée (CAS 57-13-6)**
Renouvellement de l'approbation de la substance à faible risque urée.
Date d'approbation: 01/05/24
Expiration de l'approbation: 30/11/26
>> Lien

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Prolongation de la période d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes

carbendazim et thiophanate-methyl (CAS 10605-21-7 et 23564-05-8) - article 43
L'EFSA a émis un avis scientifique sur certaines LMR des substances actives du groupe benzimidazole: carbendazim et thiophanate-methyl.
>> Lien

quizalofop-P-ethyl, quizalofop-P-tefuryl et propaquizafop (CAS 100646-51-3,119738-06-6 et 111479-05-1) - article 12
L'EFSA a évalué les données fournie dans le cadre de l'article 12 sur ces substances.
Une demande de modification de LMR a également été portée pour le quizalofop-P-tefuryl (Cf catégorie "Propositions de modifications des LMR").
>> Lien

captan (CAS 133-06-2)
Evaluation approfondie des risques environnementaux et de l'impact de la nouvelle classification du captan.
>> Lien

Modifications des LMR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Propositions de modifications des LMR

pinoxaden (CAS 243973-20-8) - article 6
Résultat de l'évaluation des risques liés à la substance active pinoxaden.
>> Lien

quizalofop-P-tefuryl (CAS 119738-06-6) - article 6
Une demande de modification de LMR a été portée sur raisin, tournesol et soja.
>> Lien

Retourner au sommaire

Règlementations diverses

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Divers

• **ANSES: Bulletins des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants.**
>> Février 2024

• **ANSES: S-métolachlore :** modification du délai de grâce à l'utilisation pour les usages et produits retirés par décisions du 20 avril 2023 : le nouveau délai de grâce à l'utilisation est fixé au 23/07/2024.
Pour les usages encore autorisés, le délai de grâce à la vente et distribution est fixé au 23/06/2024 et le délai de grâce à l'utilisation est fixé au 23/07/2024.
Les PPAMs ne sont pas concernées par cette substance active.
>> Lien

• A**rrêté du 23 février 2024** portant suspension d'introduction, d'importation et de mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux en France de fruits et légumes frais provenant de pays tiers à l'Union européenne ayant fait l'objet d'un traitement avec un produit phytopharmaceutique contenant la substance **thiaclopride**.
>> Lien

• **MASA:** Le ministère de l'agriculture viens de publier des articles explicatif concernant le biocontrôle et son utilisation:

>> Qu'est-ce que le biocontrôle?
>> Quels sont les produits de biocontrôle?

• **Appel à contribution de la Commission européenne:** Modification de l'annexe relative aux denrées alimentaires auxquelles s'appliquent les LMR.
Contribution ouverte du 22 février 2024 - 21 mars 2024.
>> Lien

• **IBMA:** Comment le dialogue stratégique peut fournir aux agriculteurs des solutions de biocontrôle pour une agriculture résiliente et compétitive à l'échelle mondiale.
>> Lien

• **PHYTEIS: La baisse structurelle des ventes de produits phytopharmaceutiques se poursuit**
Phyteis confirme la tendance baissière des volumes de matières actives phytopharmaceutiques vendues à la distribution agricole. Elle est de 17,4 % entre 2008 et 2022 ! Autre indicateur révélateur de la transition agroécologique à l'œuvre : les ventes de celles utilisables en agriculture biologique enregistrées en 2022 augmentent de 54 % par rapport à 2020.
>> Lien

• **PHYTEIS: Encourager activement la protection combinatoire des cultures**
Afin d'accélérer l'émergence et l'adoption progressive de solutions innovantes, Phyteis identifie quatre conditions. La protection combinatoire des cultures demande des moyens pour se déployer.
>> Lien

Retourner au sommaire

***Veille réglementaire* est une lettre publiée par iteipmai.**

iteipmai
3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou
www.iteipmai.fr

ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

Se désabonner | Report spam

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail